

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 2 septembre 2020

Président de séance : M. Bernard JUCHS, Maire.

Présents : Marie CAPOZIO-RISSER, Alexandre DEL GROSSO, Annie DEVEY, Isabelle DRUNTZER, Claudia-Isabel DURIGHELLO, Daniel GUTHLIN, Evelyne KESSLER, Jean-Baptiste LANGLOIS, Claude LEHR, Anne PALANIAK, Gérard OTT, Carole SCHERRER, Robert SEEL, Paul TRZEBIATOWSKI.

Absents excusés : Néant.

Pouvoir : Néant.

ORDRE DU JOUR

1. Adhésion groupement d'achat d'énergie Saint-Louis Agglomération
2. Subventions aux associations 2020
3. Acquisition terrain ODDOLAY rue de Dietwiller
4. ONF : Etat des prévisions des coupes 2021
5. Classement orgue monument historique
6. Avant-projet presbytère – demande de subvention
7. Subvention CSA
8. Constitution commission chasse
9. Restauration des vitraux de l'église
10. Mise en place système vidéo
11. Divers

COMPTE RENDU DU 29 JUIN 2020

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 juin 2020.

POINT 01 : ADHESION GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE SLA

Mr le Maire expose :

Etant données les nouvelles obligations réglementaires de mise en concurrence des contrats de fourniture de gaz et d'électricité, Saint-Louis Agglomération a proposé à ses communes membres de créer un groupement de commandes d'achat d'énergie.

Il est proposé que la Commune de SCHLIERBACH adhère à ce groupement pour ses achats de gaz.

Le coordonnateur de ce groupement sera SAINT-LOUIS Agglomération qui se chargera de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de la passation des marchés, de leur signature et de leur notification aux entreprises retenues.

Chaque membre du groupement s'assurera quant à lui de la bonne exécution des marchés relatifs à ses sites.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur, Saint-Louis Agglomération.

Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait et à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes d'achat de fourniture d'énergie proposé par Saint-Louis Agglomération pour les achats de gaz de la commune et dans les conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

POINT 02 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Cette année étant particulière, la réunion d'octroi des subventions réunissant toutes les associations n'a pas pu avoir lieu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention du même montant que celui de l'année précédente pour toutes les associations et vote donc comme suit les subventions accordées pour l'année 2020 :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - ACL : 1700 € | - Chorale Sainte-Cécile : 40 € |
| - AS Schlierbach : 1360 € | - La source : 40 € |
| - Orchestre d'Harmonie : 460 € | - Pétanque Club : 40 € |
| - Amicale des sapeurs-pompiers : 40 € | - Association Saint-Léger : 40 € |
| - Soleil d'Automne : 240 € | - Crécelles et murmures : 40 € |
| - Les Amis de Lauzun : 100 € | - La Note Bleue : 40 € |
| - Art Humanitaire : 3040 € dont 1360 € pour Boule de Poils | - Passion Vitesse : 40 € |
| - Les lutins de la planchette : 75 € | - Syndicat des apiculteurs : 40 € |
| - Knackes Wackis : 170 € | - Passé simple : 80 € |
| | - Presbytère 3.0 : 40 € |

Le montant total des subventions allouées aux associations pour 2020 s'élève donc à 7585 €.

POINT 03 : ACQUISITION TERRAIN RUE DE DIETWILLER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de cession gratuite au profit de la commune d'un terrain situé rue de Dietwiller d'une superficie de 2,85 ares appartenant à la famille ODDOLAY.

En effet, ce terrain d'une faible largeur est directement adossé à la voirie de la rue de Dietwiller et non exploitable. Il pourrait, par exemple, être utile à un élargissement de la voirie par exemple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette cession gratuite du terrain cadastré Section 32 Parcelle 35 d'une superficie de 2,85 ares.

Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents relatifs à cette acquisition.

Décide de prendre en charge les frais notariés liés à cette acquisition.

POINT 04 : ONF – ETAT DES PREVISIONS DES COUPES 2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation 2020 de l'ONF pour un montant de 5430 € HT consistant à des travaux d'abattage et de façonnage.

Les recettes prévisionnelles des ventes d'élèvevent à 7210 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce programme 2020 et impute la dépense au Budget 2020.

POINT 05 : CLASSEMENT DE L'ORGUE AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du conseil de Fabrique de l'Eglise de classer l'orgue de l'église aux monuments historiques.

Cette demande se fait auprès de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) et permettrait en cas de travaux d'obtenir jusqu'à 50 % de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour le classement de l'orgue de l'église aux monuments historiques.

POINT 06 : AVANT-PROJET RENOVATION DU CAVEAU DU PRESBYTERE

L'avant-projet sommaire n'ayant pas encore été remis par l'architecte, ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil Municipal prévu le 12/10.

POINT 07 : SUBVENTION CSA (Conservatoire des Sites Alsaciens)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le site du « petit Ried » à Schlierbach fait l'objet d'une convention avec le CSA.

Celui-ci propose un projet d'un plan de gestion qui prévoit d'établir un inventaire de la flore et de la faune et de définir les travaux d'entretien pour protéger la diversité du site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 1500 € au CSA (Conservatoire des Sites Alsaciens) et impute la dépense au budget 2021.

POINT 08 : CONSTITUTION COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de constituer une commission communale de la chasse. Cette commission est constituée du Maire et de 2 conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne : Daniel GUTHLIN, Annie DEVEY, Carole SCHERRER, membres de la commission consultative de la chasse.

POINT 09 : RESTAURATION D'UN VITRAIL DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de l'entreprise Vitraux JAEGY de Elbach pour les travaux de rénovation d'un vitrail de l'église qui s'élève à 4 440 € TTC. Ces travaux consistent à déposer 5 panneaux du vitrail côté droit, à les nettoyer et rénover ainsi qu'à quelques travaux de maçonnerie sous le vitrail.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de la commission et après en avoir délibéré, accepte le devis présenté par l'entreprise JAEGY et impute cette dépense au Budget 2020.

POINT 10 : MISE EN PLACE SYSTEME VIDEO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous rencontrons régulièrement des problèmes tapages nocturnes et incivilités diverses tout au long de l'année avec une accentuation pendant les périodes scolaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation de caméras vidéo au niveau de la salle des fêtes (parking, bennes à apport volontaire et mini stade) et au niveau de la mairie (accès bâtiment et parking-rue).

Cette installation comporte en la mise en place de 2 caméras au niveau de la mairie et 3 au niveau de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire soumet un devis de l'entreprise Adéquation Web de Hirsingue d'un montant de 7227 € HT soit 8672,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas mettre en place de surveillance vidéo pour le moment.

POINT 11 : RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Périscolaire : Il est rappelé que le nombre maximum d'enfants admis au périscolaire est fixé à 45 pour cette année. La rentrée scolaire s'est plutôt bien passée, le protocole préfectoral est suivi par le personnel et par les parents.

COMMISSION VOIRIE – CIRCULATION

RUE DES VIOLETTES : la construction de l'immeuble recevant 13 logements débutera cet automne en principe, il y a lieu de porter une réflexion et de prévoir l'aménagement de cette rue vraisemblablement dans sa globalité.

LOTISSEMENT 'Les Hauts du Kaegy' : les travaux de raccordement du lotissement au réseau électrique ont eu lieu.

COMMISSION ENVIRONNEMENT et COMMUNICATION :

ENVIRONNEMENT :

Un projet de plantations d'arbres rue de la Gare est à l'étude.

L'association ASAVE prévoit d'organiser une manifestation sur la transition écologique. Ce projet est actuellement au stade de l'étude.

COMMUNICATION :

La commission souhaite transmettre par le biais d'un petit flyer, une idée, un message sur le thème de l'environnement. Ce flyer sera joint au compte-rendu du Conseil Municipal distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune par le Conseil Municipal.

COMMISSION ANIMATION AINÉS – JEUNESSE

La commission souhaite organiser une marche de nuit au mois de septembre en remplacement du concert annuel de rentrée.

Une guinguette devrait avoir lieu dans le jardin du presbytère pour fêter la Saint-Nicolas.

Un « Stammtisch » sera organisé à la salle des fêtes le 2 octobre.

La fête de Noël des Aînés n'aura pas lieu cette année. La commission réfléchit sur l'organisation d'un repas au printemps prochain.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- de Monsieur FISCHER (Accès Lot les Hauts du Kaegy) : l'accès devra se faire par la rue du Kaegy.